



Total va indemniser huit de ses victimes

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 29 novembre 2005

Le Nouvel Observateur 29 novembre 2005

Région : [Asie](#)

Thème: [Pétrole, Gaz de schiste, Énergie](#)

Total a annoncé mardi 29 novembre être parvenu à un accord pour indemniser, à hauteur de 10.000 euros par personne, les huit Birmans qui accusent le groupe pétrolier français d'avoir été victimes de « séquestration arbitraire ».

Total va indemniser les huit Birmans qui l'accusent de travail forcé, à hauteur de 10.000 euros chacun, contre le retrait de leurs plaintes.

Les plaignants, représentés par l'association française Sherpa, affirment avoir été contraints par l'armée birmane de travailler sans rémunération sur le chantier de construction du gazoduc de Yadana de Total entre octobre et décembre 1995.

Total, qui a toujours nié avoir encouragé de telles pratiques, espère, grâce à l'accord passé avec Sherpa, mettre un « terme définitif » à la procédure engagée en 2002 devant le tribunal de grande instance de Nanterre.

« Aux termes de cet accord et pour des raisons humanitaires, Total accepte d'indemniser les plaignants. Il prolonge ainsi l'engagement de compensation mis en oeuvre dans le passé au bénéfice de certains habitants de la région dès que des faits présumés de recours au travail obligatoire survenus à son insu furent portés à sa connaissance », souligne le groupe.

Débat sur la présence de Total en Birmanie

Depuis quelques années, Thierry Desmarest, P-DG du groupe, doit à chaque assemblée générale justifier la présence de Total en Birmanie, rebaptisée Myanmar, qui est sous régime militaire depuis 1962.

Fort d'un rapport favorable pour le groupe rédigé l'an dernier par Bernard Kouchner, fondateur de Médecins sans frontières, Total estime au contraire que sa présence dans le pays améliore les conditions de vie des personnes qui travaillent sur ses installations.

Dans le cadre de l'accord, Total constituera un fonds de solidarité de 5,2 millions d'euros, une enveloppe qui servira non seulement à répondre à des demandes d'autres victimes de travail forcé mais aussi au financement d'action humanitaires sur place, notamment dans le domaine de l'habitat, de la santé et de l'éducation.

Estimant qu'il s'agit là d'une « solution novatrice, pragmatique et généreuse », l'avocat William Bourdon, président de Sherpa, a dit avoir bon espoir que « cet accord exemplaire préfigure pour l'avenir ce qui pourrait être la résolution de ce type de situation ».

Articles Par : [Global
Research](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca